



# Évaluation du savoir du lieu de travail au sujet du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Q** L'alinéa 7(3)b) du *Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* exige que mon lieu de travail fasse en sorte que le savoir des salariés soit régulièrement évalué relativement au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Qu'entend-on par « régulièrement évalué »?

**R** En consultation avec le comité mixte d'hygiène et de sécurité ou le délégué à l'hygiène et à la sécurité, votre lieu de travail peut établir un calendrier pour l'évaluation du savoir des salariés relativement au SIMDUT. Ce calendrier devrait correspondre à l'évaluation annuelle du SIMDUT, tel que l'exige le paragraphe 7(4) du *Règlement*. Tous les salariés qui pourraient être exposés à des produits dangereux devraient donc être évalués au moins une fois par année à l'aide de mécanismes comme des inspections mensuelles en matière de santé et de sécurité.

En dernier lieu, il importe que votre lieu de travail tienne un registre des évaluations périodiques. L'outil suivant peut être utilisé comme guide.

## Évaluation du savoir des salariés au sujet du SIMDUT

NOM DU SALARIÉ : \_\_\_\_\_ DATE DE L'ÉVALUATION : \_\_\_\_\_

Choisissez au moins un produit utilisé au lieu de travail et demandez au salarié :

|          |   |  |
|----------|---|--|
| <b>1</b> | <b>D'expliquer le pictogramme.</b><br>Le salarié devrait pouvoir indiquer ce que le pictogramme représente (substance inflammable, substance comburante, corrosion, dangers pour la santé, etc.)  |  |
| <b>2</b> | <b>De préciser les dangers associés au produit.</b><br>Le salarié devrait pouvoir décrire les effets possibles du produit ou des incidents qui pourraient se produire en l'utilisant (explosion; empoisonnement; irritation de la peau ou des yeux; inhalation; etc.)               |  |
| <b>3</b> | <b>D'expliquer comment se protéger des dangers.</b><br>Le salarié devrait pouvoir décrire les procédures de travail sécuritaires à suivre et l'équipement de protection individuelle à utiliser (y compris le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle). |  |
| <b>4</b> | <b>De décrire ce qu'il doit faire en cas d'urgence.</b><br>Le salarié devrait connaître les mesures immédiates à prendre en cas d'un incident lié au produit (premiers soins, demande d'aide, évacuation, etc.)   |  |
| <b>5</b> | <b>De préciser où il peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du produit.</b><br>Quelle information supplémentaire se trouve sur la fiche de données de sécurité?  |  |

## Résultats de l'évaluation *(encercler la réponse qui s'applique)*

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| <b>BONNE</b> | <b>PASSABLE</b><br><small>(examen de l'information générale sur le SIMDUT et de l'information propre au lieu de travail recommandé)</small> | <b>MAUVAISE</b><br><small>(offrir à nouveau la formation générale sur le SIMDUT et celle propre au lieu de travail)</small> |
|--------------|---|---|

Nom de l'évaluateur : \_\_\_\_\_

Secteur : \_\_\_\_\_

Remarques ou commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_